



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/037
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de sélection préalable pour l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située sur le Parc Logistique du Pont de Normandie 3, dont la référence Haropa Solutions est 4695 et en vue de l'implantation d'une activité de logistique.

A l'issue de la procédure de sélection préalable, la société PROLOGIS MANAGEMENT SERVICE EURL, à laquelle s'est depuis substituée la société PROLOGIS FRANCE CLXXVIII SARL (SIREN 852 026 699), 3 avenue Hoche – 75008 PARIS, a présenté le meilleur projet d'implantation pour le lot A, conformément aux conditions énoncées dans le dossier de consultation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre, par décision DIR 19/173 en date du 10/09/2019, a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire à la société PROLOGIS FRANCE CLXXVIII SARL susvisée.

Description de la dépendance : parcelle de terrain nu d'une surface de 286 926 m² environ située sur le lot A du Parc Logistique du Pont de Normandie 3 et destinée à l'implantation et l'exploitation d'une plateforme logistique.
Durée de l'autorisation : 45 ans à compter du 19/09/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Stratégie Domaniale – Tel : 02.32.74.74.00 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **20/09/2019**